



provoquer une rupture conventionnelle avec indemnités

Par **russelcrowe**, le **05/11/2009** à **18:49**

Bonjour,

J'aimerais que ceux qui ont été dans mon cas puissent me répondre. L'histoire est simple, je suis dans le commercial dans une société depuis plus de 2 ans. Sans rentrer dans les détails, les x évolutions, pressions etc qu'il y a eu ne me conviennent pas du tout et m'ont amené à "péter les plombs". Après réflexion j'ai décidé de quitter ma société et je souhaite une rupture conventionnelle avec en plus des indemnités (plusieurs mois de salaire) pour rembourser mon crédit auto (crédit contracté car cette société nous oblige a le faire pour nos déplacements plutôt que d'avoir un parc). Bien évidemment mon employeur me propose plutôt de démissionner (il m'a pris pour un jambon), mais je sais qu'il accepterait une rupture conventionnelle mais sans plus d'indemnité. Comme je ne peux décentement me le permettre financièrement, ma question est la suivante : Y a t-il des commerciaux qui se sont retrouvés dans ce cas de figure ? comment l'ont-ils joué ? combien de temps l'employeur a t-il tenu avant de se rendre compte que ce petit jeu lui faisait perdre de l'argent (commercial qui est payé et qui pourtant ne fait plus de chiffre, secteur qui tombe en ruine etc etc)? Pour ceux qui ont réussi cette "dernière négociation" comment l'ont-ils vécu (pression ? harcèlement ? etc). Combien ont-ils réussi à négocier ? merci pour vos réponses tous les conseils sont bons à prendre même si je suis très confiant grâce à ma force psychologique je dirais à un niveau honorable...J'ajouterai que pour tous ceux qui n'ont pas tenu le coup (et j'en ai vu), je promets aujourd'hui solennellement de ne pas lâcher l'affaire car je n'admets pas qu'une société à laquelle on a rapporté un max de pognon vous jette comme un chiffon quand le citron est pressé. A bon entendeur.

Par **Aurelie95**, le **06/11/2009** à **19:55**

Si harcèlement moral et pression : prévenir inspection du travail et prendre rdv à la médecine du travail, recueillir des témoignages etc.

Les indemnités de rupture conventionnelle sont similaires aux indemnités de licenciement (au prorata du nombre d'année d'ancienneté).

Je vous déconseille (personnellement) même si je ne suis pas commerciale, de vous amuser à couler la boîte ou frôler les fautes professionnelles en mettant la pérennité de la société en

danger vous risquerez d'y perdre fortement et de ne rien avoir du tout !

Le mieux pour vous serait donc de chercher dès maintenant un autre travail et de proposer la rupture conventionnelle qui vous donnera droit à certaines indemnités !

Montrer à votre employeur que vous êtes plus intelligent que lui et que continuer à faire ce cette façon lui coûtera beaucoup si tous les salariés réagissent comme vous !

Cdt

Par **russelcrowe**, le **06/11/2009 à 20:06**

Bonsoir,

Je vous remercie d'avoir fait l'effort de me répondre. êtes vous avocat ? mon seul souci c'est que votre réponse ne m'aide que très peu dans la mesure ou le but n'est pas d'avoir un rupture conventionnelle (ils seraient d'accord) mais bien de négocier des indemnités en plus.les indemnités de rupture conventionnelles en soi n'ont que très peu d'intérêt si ce n'est aucun car les assedic les prennent en compte et ne vous verse pas le chômage pendant la période correspondante à ce "paiement". Ce que je souhaite donc c'est une transaction financière supplémentaire (non imposable et que la société ne déclare pas. De plus j'ai oublié de préciser que je ne souhaite pas, vu mon état d'esprit actuel chercher du travail maintenant mais plutôt me reposer 2 ou 3 mois pour repartir du bon pied. Mon but est donc de montrer à mon employeur qu'il ne tirera rien de plus de moi sans, bien sur, faire de faute grave ou lourde...

Par **Aurelie95**, le **06/11/2009 à 20:10**

D'accord, je ne peux alors aller plus loin dans ma réponse.

Si ce n'est que malheureusement pour obtenir ce que vous souhaitez ce serait de rentrer dans le conflit = accompagnez vous de preuves et saisissez les prud'hommes !

(je ne suis pas avocate)

Par **russelcrowe**, le **06/11/2009 à 20:12**

tout a fait je le ferai s'ils décident de me licencier plutôt que d'accéder à ma requête. Bonne soirée

Par **etiennedoj**, le **13/11/2009 à 16:34**

bonjour,

Eh bien je suis dans le même cas que toi.

Je suis aussi commercial, et mon soucis vient d'un changement de secteur radical que je n'accepte pas. En effet ce changement entraine une modification de ma rémunération variable, donc de mon contrat de travail.

Je suis de plus l'objet de pression et harcèlement. (difficile à prouver)

J'ai un avocat pour me défendre... aujourd'hui j'en suis à la rupture conventionnelle. avec indemnités proposées supérieures aux légales. Mais je souhaite aller vers une rupture transactionnelle dans le but d'obtenir plus financièrement.

Perso pour éviter de me retrouver en mauvaise situation vis à vis de l'employeur je suis en arrêt de maladie pour harcèlement. Cela me laisse un peu de temps et du repos pour négocier.

Par **russelcrowe**, le **13/11/2009** à **18:25**

C'est parfait c'est justement ce que j'ai fait durant 2 semaines pour "surmenage professionnel", la situation va avancer car j'ai rdv avec ma direction très prochainement pour en parler. La négociation est ouverte et c'était le but. Combien compte tu négocier. personnellement je te conseille ceci : pendant ton arrêt, ne répond ni aux tel, ni aux sms, ni aux mails (d'ailleurs ne les lis pas car tu serais tenté d'y répondre). en option blinde ta messagerie pour que personne ne puisse te laisser de message. crois moi ils lacheront l'affaire.

Par **etiennedoj**, le **13/11/2009** à **18:40**

j'ai 5 ans et 3 mois d'ancienneté . Je compte obtenir au moins 6 mois de salaire.

Par **russelcrowe**, le **16/11/2009** à **21:49**

Eh bien je vais vous dire les enfants, je crois que je suis tombé sur une bonne bande de psychopathes ! en fait le rdv de négo était un piège. Une fois entré le PDG me dit texto "pourquoi avez vous dit que vous alliez me tuer lors du séminaire ?" (un séminaire un peu arrosé un mois avant) !!!! Alors là c'est absolument fabuleux ! je m'attendais à tout mais pas à ça... il me dit qu'il a réussi à se monter sa petite armée de témoins (tu m'étonnes). J'avoue qu'il a fait fort sur ce coup là pour me mettre la pression de la faute lourde ! ensuite il a voulu me faire croire qu'il n'était ouvert à aucune négo ! démission ou rien... Je trouve cela absolument fabuleux, d'un point de vue humain j'en apprend beaucoup et j'avoue que je prends du plaisir à cette situation, j'attends la suite avec impatience pour écrire mon livre !
FORCE ET HONNEUR J ENTRE DANS L ARENE !!!

Par **AlbertLeGrand**, le **22/10/2013** à **19:17**

Et la fin de l'histoire alors ?

Par **russelcrowe**, le **23/10/2013** à **16:39**

La fin de l'histoire je vais vous dire est assez intéressante : j'ai été licencié pour faute grave sans aucune indemnité, le procès a duré 4 ans : en première instance la faute grave n'a bien sûr pas été retenue puisqu'il n'y en avait pas, mais je n'ai pas obtenu d'indemnités particulières, en appel j'ai été débouté de ma demande : en résumé, je pense que l'employeur a eu le bras assez long (relationnel ? pots de vins ?) pour faire pencher la balance en sa faveur clairement.

Ma conclusion c'est que je ne suis pas certain du tout que le justice même en France soit complètement impartiale.

Pour preuve ce commercial qui m'expliquait que sa meilleure amie était la soeur d'un juge.

"Penses tu vraiment que si j'ai un procès et qu'il est le juge, il ne fera rien en ma faveur s'il en a l'occasion" m'a t-il dit ?

Par **bettym**, le **23/10/2013** à **20:44**

bonsoir,

d' un accord commun nous avons décidé d'une rupture conventionnelle;

Mon patron m'a demande de ne plus me présenté sur mon lieu de travail le lendemain et qu'il me laisser 1 mois de préavis (pour chercher du travail) et fin de celui ci il me paiera mon solde de tt compte etc....

Je lui ai envoyé une LR AC stipulant que je n'étais pas démissionnaire et que suite à sa demande je n'étais pas présente à mon poste et que je suis en attente de recevoir mon contrat de rupture conventionnelle à signé.

A sa demande je suis chez moi en préavis .Peut il me payer celui ci

cordialement

Par **P.M.**, le **23/10/2013** à **21:02**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...